

Réf: AT/DO24/ SDT/DRA/CRU/ 51/2024

Guelma le 25/04/2024

MONSIEUR DOT GUELMA  
A  
ETP Malki Salim  
Rue 1<sup>er</sup> novembre 1954 Bouchegouf  
-Guelma-

**Objet :** Mise en Demeure -01-

Suite à votre abandon de chantier depuis le 16/04/2024, on Vous Mets en demeure en vue de reprendre immédiatement les travaux concernant le projet:

N° ODS	Date ODS	N°BC	Description	Date de commande
63	02/04/2024	2400103	Travaux de canalisation 'cité Atayla Amara Ain Ben Baida - Cité 110 logts NOUADRIA RABEH AIN BEN BEIDA- Cité BOUHAMRA AIN BEN BEIDA ) CMP BOUCHEGOUF	25/03/2024

et de respecter vos engagements conformément aux clauses contractuelle  
Faute de Quoi votre contrat sera résilié conformément à l'article N° 40 du  
contrat



Le Directeur Opérationnel  
De Guelma

المدير العملي للاتصالات  
امضاء: بومسكين ياسين